



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE  
(SIDPC)**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC  
SUR LE PROJET DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)  
DU BARRAGE DE MONTEYNARD**

En application des dispositions des articles R 741-25 et R 741-26 du code de la sécurité intérieure (CSI) relatifs à la procédure de consultation, d'adoption et de publicité des plans particuliers de prévention (PPI),

**le projet de plan particulier d'intervention (PPI)  
du barrage de Monteynard  
est mis à disposition du public**

☞ en préfecture de l'Isère :  
12, Place de Verdun - 38000 Grenoble.

☞ en mairies des communes suivantes :

- |                        |                             |                               |
|------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| - Avignonet ;          | - La Tronche ;              | - Saint-Lattier ;             |
| - Beaulieu ;           | - L'Albenc ;                | - Saint-Marcellin ;           |
| - Beauvoir-en-Royans ; | - Le Pont-de-Claix ;        | - Saint-Martin-de-La-Cluze ;  |
| - Bernin ;             | - Le Versoud ;              | - Saint-Martin-d'Hères ;      |
| - Bresson ;            | - Meylan ;                  | - Saint-Martin-le-Vinoux ;    |
| - Champagnier ;        | - Moirans ;                 | - Saint-Nazaire-les-Eymes ;   |
| - Champ-sur-Drac ;     | - Montbonnot-Saint-Martin ; | - Saint-Pierre-de-Chérennes ; |
| - Chatte ;             | - Montchaboud ;             | - Saint-Quentin-sur-Isère ;   |
| - Claix ;              | - Monteynard ;              | - Saint-Romans ;              |
| - Cognin-les-Gorges ;  | - Murianette ;              | - Saint-Sauveur ;             |
| - Corenc ;             | - Notre-Dame-de-Commiers ;  | - Sassenage ;                 |
| - Domène ;             | - Notre-Dame-de-Mésage ;    | - Seyssinet-Pariset ;         |
| - Échirolles ;         | - Noyarey ;                 | - Seyssins ;                  |

- Eybens ;
- Fontaine ;
- Fontanil-Cornillon ;
- Gières ;
- Grenoble ;
- Izeron ;
- Jarrie ;
- La Buisse ;
- La Rivière ;
- La Sône ;
- Poisat ;
- Poliéнас ;
- Rovon ;
- Saint-Égrève ;
- Saint-Georges-de-Commiers ;
- Saint-Gervais ;
- Saint-Hilaire-du-Rosier ;
- Saint-Ismier ;
- Saint-Jean-de-Moirans ;
- Saint-Just-de-Claix ;
- Têche ;
- Tullins ;
- Varcés-Allières-et-Risset ;
- Veurey-Voroize ;
- Vif ;
- Villard-Bonnot ;
- Vinay ;
- Vizille ;
- Voreppe ;
- Vourey.

Le projet de PPI est consultable pendant un mois du **4 septembre 2023 au 2 octobre 2023**  
aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux au public.

Un registre est mis à disposition dans les lieux précités afin de recueillir les observations du public sur ce projet.

Le présent avis sera affiché dans chaque lieu de mise à disposition, ci-dessus mentionné.